

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1651

30 juin 2012

SOMMAIRE

AMO Holding 6 S.A.	79243	EME Luxembourg S.à r.l.	79242
Apollo EU II S.à r.l.	79245	EME Luxembourg S.C.A., SICAV -FIS ...	79242
Bavaria SICAV-SIF	79238	EMMG S.A.	79206
Bornong S.à r.l.	79231	Enic Football Management S.à.r.l.	79245
Capital Value	79232	Enic Sports S.à r.l.	79240
Débosselage Jos Mailliet s.à r.l.	79225	EOP1 S.à r.l.	79245
Delphin Participation S.A.	79229	EOP2 S.à r.l.	79246
DELTONA Real Estate S.à r.l.	79229	Erste Luxemburger Forderungsankaufge- sellschaft AG	79240
Diadeis Benelux S.A.	79235	Euro Ethnic Foods Europe	79246
Distri Led Sàrl	79246	Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.	79241
Dodol S.A.	79202	Finghold S.A.	79245
Dofranne S.C.I.	79230	FS Invest S.à r.l.	79224
Doll S.à r.l.	79230	Genvest SPF S.A.	79230
Eagle 1 S.à r.l.	79234	Global Climate Partnership Fund SA, SI- CAV-SIF	79234
Eagle 2 S.à r.l.	79235	Holding N. Arend S.à.r.l.	79202
Eagle 3 S.à r.l.	79235	Ideos S.A.	79216
Eagle 5 S.à r.l.	79237	Immobilière N. Arend et Cie S.A.	79202
Eagle 6 S.à r.l.	79237	Immobilière N. Arend S.à r.l.	79202
Eastpark S.à r.l.	79237	Intermaritime S.A.	79202
Eastpark S.à r.l.	79238	Intertrust (Luxembourg) S.A.	79241
E-Capital III (S.C.A.) SICAR	79230	JT International Luxembourg S.A.	79231
E-Capital III (S.C.A.) SICAR	79229	Lomold Investment Holdings S.à r.l.	79240
Efeu HoldCo S.à r.l.	79239	NLC-INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)	79224
Efeu HoldCo S.à r.l.	79238	Numen Europe S.A.	79235
Efeu LuxCo S.à r.l.	79239	Oven HoldCo S.à r.l.	79234
Efeu LuxCo S.à r.l.	79239	Quatre Chênaux Holding S.A.	79248
Effepilux Sicav	79239	Realtune Finance S.à r.l.	79235
Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l.	79241	R.J. Reynolds Tobacco Luxembourg S.A.	79231
Elementae S.A.	79242	Trinseo S.A.	79225
ELK Services S.A.	79240		
EME Luxembourg Management S.à r.l.	79237		
EME Luxembourg Management S.à r.l.	79241		
EME Luxembourg S.à r.l.	79242		

Dodol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 88.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066134/10.

(120094173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Intermaritime S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 76.693,78.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 67.843.

Immobilière N. Arend et Cie S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 32.217.

Immobilière N. Arend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 549.000,00.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 29.581.

 Holding N. Arend S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 29.722.

PROJET COMMUN DE FUSION

La fusion envisagée dans ce projet commun de fusion (le Projet Commun de Fusion) sera réalisée par l'absorption de la société anonyme Immobilière N. Arend et Cie S.A., de la société à responsabilité limitée Immobilière N. Arend S.à r.l. et de la société à responsabilité limitée Holding N. Arend S.à r.l. par la société anonyme Intermaritime S.A.

Le conseil d'administration d'Intermaritime S.A. (la Société Absorbante), les conseils d'administration et de gérance d'Immobilier N. Arend et Cie S.A., d'Immobilier N. Arend S.à r.l. et d' Holding N. Arend S.à r.l. (les Sociétés Absorbées ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés qui Fusionnent) ont décidé d'établir le présent Projet Commun de Fusion conformément aux dispositions de l'article 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et de présenter le Projet Commun de Fusion à leurs respectives assemblées générales des associés et actionnaires.

1. Description de la fusion envisagée.

Les conseils d'administration et de gérance des sociétés susnommées proposent de réaliser une fusion par absorption qui impliquera le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante, conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi (la Fusion).

Les Sociétés qui Fusionnent sont des sociétés liées appartenant à un même groupe et la fusion envisagée fait partie d'une restructuration interne au groupe visant à réaligner les activités et à simplifier la structure du groupe.

La Fusion sera réalisée sur la base des derniers comptes annuels des Sociétés qui Fusionnent établis en date du 31 décembre 2011 (les Comptes Annuels).

Les directeurs et gérants décident d'entreprendre toutes les étapes nécessaires à la réalisation de la Fusion, conformément aux conditions détaillées ci-après dans le Projet Commun de Fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la Fusion prendra effet entre les Sociétés qui Fusionnent lorsque les décisions concordantes desdites sociétés auront été adoptées, c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des associés et actionnaires des Sociétés qui Fusionnent approuvant le Projet Commun de Fusion (la Date de Prise d'Effet).

La Fusion prendra seulement effet envers les tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés et actionnaires des Sociétés qui Fusionnent, conformément aux articles 9 et 273 (1) de la Loi.

2. Informations fournies en vertu de l'article 261 (2) de la Loi

a) Type de personne morale, dénomination sociale et siège social des Sociétés qui Fusionnent

i) Les Sociétés Absorbées

1) Immobilière N. Arend et Cie S.A.

Immobilière N. Arend et Cie S.A. (IAC S.A.) est une société anonyme dont le siège social se situe au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.217.

2) Immobilière N. Arend S.à r.l.

Immobilière N. Arend S.à r.l. (IA S.à r.l.) est une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.581.

3) Holding N. Arend S.à r.l.

Holding N. Arend S.à r.l. (HA S.à r.l.) est une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.722.

ii) La Société Absorbante

La Société Absorbante est une société anonyme dont le siège social se situe au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.843.

b) Rapport d'échange des parts

Il est reconnu que la Fusion est considérée comme une restructuration interne du groupe auquel les Sociétés qui Fusionnent appartiennent.

Le rapport d'échange des parts est calculé sur la base de la valeur de l'actif net de la Société Absorbante et de la valeur de l'actif net de chacune des Sociétés Absorbées, comme le prouvent:

- Les Comptes Annuels de la Société Absorbante au 31 décembre 2011.

- Les Comptes Annuels des Sociétés Absorbées au 31 décembre 2011.

i) La Société Absorbante

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à soixante-seize mille six cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-douze centimes d'euro (EUR 76.693,92) composé de (i) cent cinquante (150) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société Absorbante a une valeur nette négative de six millions trois cent cinquante-six mille cent six euros et huit centimes d'euro (EUR 6.356.106,08).

ii) Les Sociétés Absorbées

1) Immobilière N. Arend et Cie S.A.

Le capital social souscrit d'IAC S.A. est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000) divisé en six mille sept cent cinquante (6.750) actions ordinaires, sous forme nominative ou au porteur, sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

La valeur de l'actif net d'IAC S.A. est évaluée à six millions cent soixante-trois mille quatre cent cinquante-quatre euros et trente-sept centimes d'euro (EUR 6.163.454,37).

2) Immobilière N. Arend S.à r.l.

Le capital souscrit d'IA S.à r.l. est fixé à cinq cent quarante-neuf mille euros (EUR 549.000) divisé en treize mille sept cent vingt-cinq (13.725) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quarante euro (EUR 40) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La valeur de l'actif net d'IA S.à r.l. est évaluée à deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-douze euros et vingt-deux centimes d'euro (EUR 2.793.372,22).

3) Holding N. Arend S.à r.l.

Le capital souscrit d'HA S.à r.l. est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La valeur de l'actif net d'HA S.à r.l. est évaluée à cinq cent vingt mille neuf cent vingt euros et soixante centimes d'euro (EUR 520.920,60).

iii) Contrepartie

En contrepartie de l'apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées, la Société Absorbante suite à la Fusion, utilisera d'abord les apports pour apurer ses pertes comptables et augmentera ensuite son capital social d'un montant de trois millions quarante-quatre mille sept cent trente et un euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 3.044.731,95) afin de le porter de son montant actuel de soixante-seize mille six cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-douze centimes d'euro (EUR 76.693,92) à trois millions cent vingt et un mille quatre cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-sept centimes d'euro (EUR 3.121.425,87) par l'émission de 5.955 actions ayant une valeur comptable de

EUR 511,29 chacune, de même nature et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires de la Société Absorbante.

Les 5.955 actions nouvellement émises de la Société Absorbante seront attribuées aux associés et actionnaires des Sociétés Absorbées sur la base d'un rapport d'échange de:

- trois mille huit cent soixante-treize (3.873) actions de la Société Absorbante pour 6.750 actions d'IAC S.A.;
- mille sept cent cinquante-quatre (1.754) actions de la Société Absorbante pour les 13.724 parts sociales d'IA S.à.r.l. détenues par Monsieur Nico Arend;
- une (1) action de la Société Absorbante pour la part sociale d'IA S.à.r.l. détenue par la société ACTA PRIV S.A.; et
- trois cent vingt-sept (327) actions de la Société Absorbante pour 2.500 parts sociales d'HA S.à r.l. détenues par Monsieur Nico Arend.

iv) Prime de fusion

Sur la base du rapport d'échange indiqué ci-dessus, un montant de deux-cent quinze euros et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 215,24) représentant la prime de fusion (soit la différence entre le montant du pair comptable des nouvelles actions émises par la Société Absorbante et la valeur de l'actif net des Sociétés Absorbées selon les Comptes Annuels des Sociétés Absorbées datés le 31 décembre 2011) sera enregistrée dans les comptes de la Société Absorbante en tant que prime de fusion attachée aux parts nouvellement émises.

v) Paiement en espèces

Aucun paiement en espèces ne sera accordé aux associés et actionnaires des Sociétés Absorbées.

c) Modalités de remise des actions de la Société Absorbante

Les actions nouvellement émises seront enregistrées dans le registre des actions de la Société Absorbante à compter de la Date de Prise d'Effet de la Fusion.

En conséquence de la Fusion, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et toutes leurs parts émises seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les actions nouvellement émises seront porteuses du droit de participation aux bénéfices et toute condition particulière relative à ce droit

Les actions nouvellement émises permettront à leur(s) détenteur(s) de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date de Prise d'Effet de la Fusion et, à partir de cette date, ce(s) détenteur(s) acquière(ront) tous les droits attachés à ces parts, en ce compris le droit aux dividendes ou à toute autre distribution future à distribuer à partir des bénéfices de la période comptable en cours et/ou des réserves accumulées et des profits reportés ou autrement. Ce droit n'est soumis à aucune condition ni modalité particulière.

e) Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante

Les opérations des Sociétés Absorbées seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2012.

f) Droits conférés par la Société Absorbante à l'actionnaire / associé ayant des droits spéciaux et aux détenteurs de titres autres que des parts sociales

Aucun droit spécial ni aucune mesure spécifique ne seront accordés par la Société Absorbante.

g) Avantages spéciaux accordés aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres du conseil de gestion et/ou organes d'administration, de surveillance ou de contrôle des Sociétés qui Fusionnent.

Ni les experts visés à l'article 266 de la Loi (le cas échéant), ni les membres des conseils de gestion, des organes d'administration, de surveillance ou de contrôle des Sociétés qui Fusionnent ne seront autorisés à recevoir des avantages particuliers en rapport avec ou par suite de la Fusion.

3. Conséquences de la Fusion

3.1 La Fusion déclenchera ipso jure toutes les conséquences détaillées à l'article 274 de la Loi.

En effet, à la suite de la Fusion, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et toutes leurs parts émises seront annulées.

3.2 Sous réserve des dispositions de l'article 274 (2) de la Loi relativement à l'opposabilité aux tiers, la Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs apportés par les Sociétés Absorbées tels qu'ils existent à la Date de Prise d'Effet sans aucun droit de recours quel qu'il soit contre les Sociétés Absorbées.

3.3 Les Sociétés Absorbées garantissent à la Société Absorbante que les créances transférées à la suite de la Fusion sont certaines et dues mais ne garantissent pas la solvabilité de leurs débiteurs respectifs.

3.4 La Société Absorbante paiera, à compter de la Date de Prise d'Effet, tous les impôts, cotisations, droits, taxes et primes d'assurance qui seront ou pourront devenir exigibles en relation avec la possession des actifs qui ont été apportés.

3.5 A compter de la Date de Prise d'Effet, la Société Absorbante exécutera tous les contrats et obligations des Sociétés Absorbées.

3.6 Les droits et créances afférents aux actifs des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante avec tous les titres, soit réels (in rem) soit personnels, y attachés. La Société Absorbante sera donc subrogée, sans novation, à tous les droits, qu'ils soient réels (in rem) ou personnels, des Sociétés Absorbées à l'égard de tous ses actifs et contre tous ses débiteurs sans exception aucune.

L'apport de fusion par IA S.à r.l. à la Société Absorbante comprend les propriétés immobilières désignées ci-après dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises, et notamment à la transcription aux Bureaux des Hypothèques compétents d'une expédition du présent acte.

Désignation des biens appartenant à IA S.à r.l.:

- Immeuble à Mersch
n° cadastre: 215/2607 et 215/2608 Commune de Mersch

- Terrains à Mersch - Koppelwee
n° cadastre: 1089/5838 Commune de Mersch
n° cadastre: 1089/5844 Commune de Mersch
n° cadastre: 1089/5845 Commune de Mersch
n° cadastre: 1089/5846 Commune de Mersch
n° cadastre: 1089/5860 Commune de Mersch
n° cadastre: 1089/6081 Commune de Mersch
n° cadastre: 1089/6082 Commune de Mersch
n° cadastre: 1090/5804 Commune de Mersch
n° cadastre: 1118/6009 Commune de Mersch
n° cadastre: 1118/6010 Commune de Mersch

- Terrains à Mersch - rue des Champs
n° cadastre: 850/5004 et 850/5005 Commune de Mersch
n° cadastre: 850/5362 et 851/5006 Commune de Mersch
n° cadastre: 851/5364 Commune de Mersch

- Terrain à Mersch - Hatzgriecht
n° cadastre: 872/5263 Commune de Mersch

- Terrains à Beringen
n° cadastre: 36/2027 et 36/2337 Commune de Mersch
n° cadastre: 32/2294 et 32/2297 Commune de Mersch

- Terrain à Hamiville
n° cadastre: 157/2158 Commune de Wintrange

- Terrain à Clervaux
n° cadastre: 492/3036 et 492/3054 Commune de Clervaux

3.7 La Société Absorbante paiera toutes les dettes de quelque nature que ce soit des Sociétés Absorbées. Elle paiera en particulier, le montant principal et les intérêts des dettes de toute nature qui incombent aux Sociétés Absorbées.

3.8 Tous les documents sociaux des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que prescrit par la Loi.

3.9 Les mandats des membres des conseils de gérance / d'administration des Sociétés Absorbées prendront fin à la Date de Prise d'Effet de la Fusion. Pleine décharge sera accordée aux membres des conseils de gérance / d'administration pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3.10 Les mandats des membres du conseil d'administration de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la Fusion.

4. Dispositions supplémentaires

4.1 Le coût de la Fusion incombera à la Société Absorbante.

4.2 Les soussignés entreprennent réciproquement de prendre toutes les mesures en leur pouvoir afin de réaliser la Fusion conformément aux exigences légales et statutaires des Sociétés qui Fusionnent.

4.3 La Société Absorbante effectuera toutes les démarches nécessaires et requises à la réalisation de la Fusion ainsi que le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

4.4 Les associés et actionnaires des Sociétés qui Fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des associés et actionnaires appelées à se prononcer sur le Projet Commun de Fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés:

i. le Projet Commun de Fusion;

ii. les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices des Sociétés qui Fusionnent;

iii. un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du Projet Commun de Fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date;

iv. les rapports des conseils de gérance et d'administration des Sociétés qui Fusionnent mentionnés à l'article 265 de la Loi; et

v. le cas échéant, les rapports mentionnés à l'article 266.

4.5 Une copie des documents mentionnés ci-dessus sera délivrée sur demande à tout associé.

4.6 Le présent document a été établi le 22 juin 2012 à Luxembourg, en cinq originaux, aux fins d'être enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, un mois au moins avant la date des assemblées générales des associés et actionnaires de chacune des Sociétés qui Fusionnent appelées à se prononcer sur les conditions de la Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

Pour Inter maritime S.A.

Arend Nicolas Guillaume

Représentant autorisé / administrateur-délégué

Pour Immobilière N. Arend et Cie S.A.

Arend Nicolas Guillaume

Représentant autorisé / administrateur-délégué

Pour Immobilière N. Arend S.à r.l.

Arend Nicolas Guillaume

Représentant autorisé / gérant

Pour Holding N. Arend S.à r.l.

Arend Nicolas Guillaume

Représentant autorisé / gérant

Référence de publication: 2012074632/232.

(120105455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

EMMG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 169.155.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of April.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies Registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is EMMG S.A. (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office within the municipality of Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by a resolution of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary

transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Corporate object. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder(s). If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of a registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

In case of registered shares the transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

In case of bearer shares the transfer of shares will be carried out by the mere delivery of the share certificate.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors. Composition of the board of directors. The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

Powers of the board of directors

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Procedure

The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

Representation

The Company is bound towards third parties in any circumstances by the single signature of any director. The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint only one director (the "Director"). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Directors", unless otherwise expressed, reference to Directors include the sole Director that may be appointed by a sole shareholder).

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years. They will hold office until their successors are elected. They may be reelected, and they may be removed at

any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person to exercise its functions and act on the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Directors may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Directors shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

Powers and voting rights

Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

Each share entitles to one (1) vote.

Notices, quorum, majority and voting proceedings

General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Thursday of June of each year at 9.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31st December 2012.

Subscription and Payment

Pearl Invest & Trade Limited, prenamed and represented as stated above, subscribes to the thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in to the extent of twenty-five per cent (25%) by a contribution in cash in the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750.-).

The amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:
 - Mr. Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'Entreprises, born in Port-Louis, Mauritius, on 22 July 1962, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Herman Schommarz, Accountant, born in Amersfort, Republic of South Africa, on 20 November 1970, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Alexis de Montpellier d'Annevoie, Legal Advisor, born in Namur, Belgium, on 22 March 1979, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The public limited company A3T S.A., having its registered office at 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 158687, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years.
- 3) The registered office of the Company is set at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour d'avril.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au "International Business Companies Registry" du Belize sous I.B.C. No. 32.325, ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est EMMG S.A. (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, il peut transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par l'un des organes ou des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du/des actionnaire(s).

Au cas où la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société qui pourra être examiné par tout actionnaire. Le registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, l'indication du paiement effectué pour les actions ainsi que les transferts d'actions et leur date.

Chaque actionnaire devra notifier à la société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété d'une action nominative résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Le transfert d'actions s'effectuera par une déclaration de transfert qui sera inscrite dans le registre des actionnaires, daté et signé par le cessionnaire et le cédant ou leurs représentants. Les transferts d'actions pourront aussi être effectués conformément aux règles régissant le transfert des droits fixés dans l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. De plus la Société pourra accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert visé dans toute correspondance ou autre document qui prouve le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant l'inscription dans le registre des actionnaires seront délivrés à/aux actionnaire(s).

La Société pourra émettre plusieurs certificats d'actions.

Les actions pourront être détenues en trust par un ou plusieurs actionnaire(s).

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

Composition du conseil d'administration

La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pouvoirs du conseil d'administration

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

Procédure

Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un administrateur. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature unique d'un (1) administrateur. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique. Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (les «Administrateurs», sauf mention expresse, désigne les Administrateurs y compris l'Administrateur unique pouvant être nommé par l'actionnaire unique).

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, peut décider de nommer un ou plusieurs Administrateur(s).

Les Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération, la durée de leur mandat pour une durée ne pouvant excéder

six (6) ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution de l'actionnaire unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur, celle-ci devra désigner une personne physique pour en exercer les fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les Administrateurs restant pourront se réunir et élire un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les Administrateurs ne pourront révéler, même après le terme de leur mandat, d'information relative à la Société dont la révélation pourrait se faire au détriment des intérêts de la Société, sauf si cette révélation est rendue obligatoire par la loi ou est d'intérêt public.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

Pouvoirs et droits de vote

Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Chaque action donne droit à un (1) vote.

Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procèsverbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 9 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires /Réviseurs d'entreprises. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Pearl Invest & Trade Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-).

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent cinquante euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six (6) ans:
 - Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port-Louis, Ile Maurice, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Herman Schommarz, comptable, né le 20 novembre 1970 à Amersfort, République d'Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Alexis de Montpellier d'Annevoie, juriste, né le 22 mars 1979 à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) La société anonyme A3T S.A., ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 158687, est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064861/567.

(120092184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Ideos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.175.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 6th of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"SAHOS S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 63-65, rue de Merl, in L-2146 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register under number B 157.464,

duly represented by Anouar BELL, Private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

“ **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of “IDEOS S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company can acquire and emphasize any patents, licenses, marks and the other rights being connected with these patents, licenses and marks or being able to complete them.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), divided into five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

The authorized and the subscribed capital of the company might be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital, which includes the issued shares, is fixed at five million Euros (EUR 5,000,000.-) to be divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years starting from the publication of the present articles of incorporation, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below. The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law. The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders' meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Friday of June at 14.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st December of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto."

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2012.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

Subscription and Payment

The subscribers prenamed have subscribed a number of shares and have paid at 100% (one hundred per cent) in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital	Paid-in Capital	Number of shares
SAHOS S.A.	50,000	50,000	500

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is as of now available to the company.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.
2. Are appointed as directors:
 - a) Mr Jean-Marc FABER, chartered accountant, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - b) Mr Christophe MOUTON, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - c) Mr Manuel BORDIGNON, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
3. Has been appointed statutory auditor:
 - Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l., with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. The address of the Company is set at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2018.
6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille douze, le six juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«SAHOS S.A.», une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.464,

ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le comparant dûment représenté et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «IDEOS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

Le capital autorisé, comprenant les actions émises, est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes

et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

La comparante a souscrit un nombre d'actions et a libéré à hauteur de 100% (cent pour cent) en espèces les montants suivants.

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
SAHOS S.A.	50.000	50.000	500

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.500, EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
 - a) Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - b) Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 6365, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - c) Monsieur Manuel BORDIGNON, née le 4 juin 1969 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), résidant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
2. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
3. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 6365, rue de Merl.
4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 6 juin 2012. Relation: EAC/2012/7108. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065508/411.

(120093097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

NLC-INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.457.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2012 que:

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

Monsieur Patrick MOINET, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur;

Monsieur Luc GERONDAL, administrateur.

2. Le mandat de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L.-2522 Luxembourg a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066381/21.

(120093953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 1.545.293.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

—
Il résulte d'un Contrat de Contribution daté du 27 mars 2012 que l'associée FS Management 3 S.à r.l. établie et ayant son siège social à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg a cédé les 1.313 parts qu'elle détenait dans la Société avec effet au 27 mars 2012 à la société FS Management 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par la loi luxembourgeoise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 168.297, établie et ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Par conséquent, l'actionariat se compose désormais comme suit:

- GS Capital Partners 2000, L.P.	774.253 parts
- GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P.	281.334 parts
- GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG	32.362 parts
- GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P.	246.003 parts
- Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P.	26.763 parts
- GS Capital Partners V Fund, L.P.	932.741 parts
- GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P.	482.462 parts
- GS Capital Partners V Institutional L.P.	320.280 parts

- GS Capital Partners V GmbH & Co KG	37.030 parts
- EQT III Limited	732.042 parts
- EQT IV Limited	3.425.369 parts
- Goldman Sachs ISS Investors, L.P.	268.558 parts
- Lulep AB	7.357 parts
- M. Christoph Paul Sander	5.885 parts
- MPP Invest 1 SA	68.182 parts
- FS Invest S.à r.l.	8.263 parts
- MPP Invest 3 SA	70.387 parts
- FS Invest II S.à r.l.	1.860 parts
- FS TM S.à r.l.	4.023 parts
- FS Management 4 S.à r.l.	1,313 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Sabine Hinz

Avocat à la Cour / Mandataire

Référence de publication: 2012066837/38.

(120095692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Débosselage Jos Mailliet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 36, rue de Michelbouch.

R.C.S. Luxembourg B 101.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066128/10.

(120094356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Trinseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.549.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of May,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Trinseo S.A., a public limited liability company (société anonyme), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.549 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 3, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1466 of July 16, 2010. The articles of associations of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by Maître Martine Schaeffer acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1711 of July 28, 2011.

THERE APPEARED:

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société à commandite par actions), having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.537 acting through its general partner Bain Capital Everest Manager (the Sole Shareholder),

here represented by Antoine Fortier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.

II. The Company's capital is presently set at five hundred ninety-eight thousand two hundred eighty-six United States Dollars and seventeen cents (USD 598,286.17) represented by fifty-nine million eight hundred twenty-eight thousand six hundred seventeen (59,828,617) shares in registered form, with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-two million one hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 22,155,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five hundred ninety-eight thousand two hundred eighty-six United States Dollars and seventeen cents (USD 598,286.17), represented by fifty nine million eight hundred twenty eight thousand six hundred and seventeen (59,828,617) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each to twenty-two million seven hundred fifty-three thousand two hundred eighty-six United States Dollars and seventeen cents (USD 22,753,286.17), by way of the issue of two billion two hundred fifteen million five hundred thousand (2,215,500,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 1. here above;

4. Amendment to the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shares' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

V. The appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-two million, one hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 22,155,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five hundred ninety-eight thousand two hundred eighty-six United States Dollars and seventeen cents (USD 598,286.17), represented by fifty nine million eight hundred twenty eight thousand six hundred and seventeen (59,828,617) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each to twenty-two million seven hundred fifty-three thousand two hundred eighty-six United States Dollars and seventeen cents (USD 22,753,286.17), by way of the issue of two billion two hundred fifteen million five hundred thousand (2,215,500,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribes for two billion two hundred fifteen million five hundred thousand (2,215,500,000) new shares, having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to twenty-two million one hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 22,155,000.-).

The contribution in cash in an amount of twenty-two million one hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 22,155,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

The amount of twenty-two million one hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 22,155,000.-) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at twenty-two million seven hundred fifty-three thousand two hundred eighty-six United States Dollars and seventeen cents (USD 22,753,286.17), represented by two billion two hundred seventy-five million three hundred twenty-eight thousand six hundred seventeen (2,275,328,617) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shares' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company acting individually with full power of substitution to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shares' register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand euro (€ 6,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire de Triseo S.A., une société anonyme, organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 9A, rue Gabrielle Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.549 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juin 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1466 du 16 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1711 du 28 juillet 2011.

A COMPARU:

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, une société en commandite par actions, dont le siège social se situe au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.537 agissant par son actionnaire commandité Bain Capital Everest Manager (l'Actionnaire Unique),

représenté par Antoine Fortier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique représente l'intégralité du capital social de la Société.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-six dollars américains et dix-sept cents (USD 598.286,17) représenté par cinquante-neuf millions huit cent vingt-huit mille six cent dix-sept (59.828.617) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, intégralement souscrite et libérée.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions cent cinquante cinq mille dollars américains (USD 22.155.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-six dollars américains et dix-sept cents (USD 598.286,17) représenté par cinquante-neuf millions huit cent vingt-huit mille six cent dix-sept (59.828.617) actions sous forme nominatives, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune à vingt-deux millions sept cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingts six dollars américains et dix-sept cents (USD 22.753.286,17), par l'émission de deux milliards deux cents quinze millions cinq cent mille (2.215.500.000) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. Divers.

IV. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

V. Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions cent cinquante-cinq mille dollars américains (USD 22.155.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-six dollars américains et dix-sept cents (USD 598.286,17) représenté par cinquante-neuf millions huit cent vingt-huit mille six cent dix-sept (59.828.217) actions sous forme nominatives, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune à vingt-deux millions sept cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingts six dollars américains et dix-sept cents (USD 22.753.286,17), par l'émission de deux milliards deux cents quinze million cinq cent mille (2.215.500.000) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux milliards deux cents quinze million cinq cent mille (2.215.500.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions cent cinquante-cinq mille dollars américains (USD 22.155.000).

L'apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions cent cinquante-cinq mille dollars américains (USD 22.155.000) est affecté au compte de capital social nominal de la Société.

L'apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions cent cinquante-cinq mille dollars américains (USD 22.155.000) est à la disposition de la Société et la preuve en a été apporté au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt deux millions sept cent cinquante-trois mille, deux cent quatre-vingts six dollars américains et dix-sept cents (USD 22.753.286,17), représenté par deux milliards deux cent soixante-quinze million, trois cent vingt-huit mille six cent dix-sept (2.275.328.617) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui doivent être pris en charge par la Société ou qui sont à la charge de la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ six mille euros (€ 6.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Fortier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6253. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012065814/201.

(120093434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Delphin Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 158.531.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012066129/10.

(120093868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

E-Capital III (S.C.A.) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E-Capital III (S.C.A.) SICAR

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012066139/12.

(120094619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

DELTONA Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.111.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Christian Senitz de son poste de gérant B de la société avec effet au 31 mai 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Erwan Le Berre, né le 17 novembre 1972 à Bourges (France), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant B de la société avec effet au 1^{er} juin 2012.

Monsieur Erwan Le Berre est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société

Référence de publication: 2012066130/20.

(120093853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Dofranne S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 35, rue Auguste Neyen.

R.C.S. Luxembourg E 518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012066135/10.

(120094189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Doll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066136/10.

(120093706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

E-Capital III (S.C.A.) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.068.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'Associé-Gérant-Commandité:

E-Capital Partners

R.C.S. Luxembourg B160969

7, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour E-Capital III (S.C.A.) SICAR

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012066138/16.

(120094457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Genvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

*Extrait des résolutions prises lors de
l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2012*

Les mandats d'Administrateurs de Madame Corinne BITTERLICH, conseiller juridique demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; Monsieur Alain RENARD, employé privé demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et Monsieur Marc LIMPENS, employé privé demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2012.

Certifié sincère et conforme
GENVEST SPF S.A.

Référence de publication: 2012066214/18.

(120093922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. R.J. Reynolds Tobacco Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 11 mai 2012

L'assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Bertrand Tamisier, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,
 - Monsieur François Dugast, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,
 - Madame Isabelle Campani, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,
 - Monsieur Coen VAN DER POEL, ayant son adresse privée au 3, rue Kleischter, L-8078 Bertrange,
- et du Réviseur d'Entreprises Agréé, DELOITTE S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2012. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012066278/19.

(120094660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Bornong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.088.

—
L'an deux mil douze, le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Richard BORNONG, cuisinier, né le 10 décembre 1974 à Pétange, demeurant à L-1469 Luxembourg, 61 rue Ermesinde,
2. Madame Anouk RIES, sans état particulier, née le 27 décembre 1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-1469 Luxembourg, 61 rue Ermesinde,
comme «partie cédante»
3. Monsieur Pierre CARRARO, Chauffeur, né le 8 mai 1981 à Thionville (France), demeurant à L-1469 Luxembourg, 61 rue Ermesinde
comme «partie cessionnaire».

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

Les parties comparantes sub 1) et sub 2) sont propriétaires chacun pour 62 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.-€) chacune, représentant douze mille trois mille quatre cents euros (12.400.-€), soit l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée

BORNONG S. à r.l.

établie et ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 61 rue Ermesinde,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire alors de résidence à Redange/Attert, en date du 31 janvier 2005, publiée au Mémorial C numéro 564 du 10 juin 2005, page 27.066.

Par la suite, la partie comparante sub 1 a déclaré céder ses soixante et une (61) parts sociales détenues dans ladite société à la partie comparante sub 3 et la partie comparante sub 2 a déclaré céder la totalité de ses parts sociales, soit soixante-deux (62) parts sociales à la partie comparante sub 3 et sous les conditions et garanties de droit suivant les précisions suivantes:

Conditions de la cession

La cession de parts se fait sous les garanties ordinaires de droit. La partie cédante déclare que les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque et sont cédées avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

La partie cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix.

Les actifs de la société ne font pas l'objet de quelconques charges ou obligations, et notamment ils ne font pas l'objet de charges hypothécaires.

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie cédante déclare par les présentes tenir la partie cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

La partie cessionnaire déclare de son côté avoir parfaitement connaissance de la situation financière de la société, de même qu'elle déclare avoir une parfaite connaissance des statuts de la dite société.

Le présent acte est soumis au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes.

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la source de douze mille quatre cents euros (12.400.-€), représenté par 124 (cent-vingt-quatre) parts social d'une valeur nominale de 100.-€ (cent euros) chacune.»

Intervention

Est ensuite intervenue aux présentes, Monsieur Richard BORNONG, cuisinier, né le 10 décembre 1974 à Pétange, demeurant à L-1469 Luxembourg, 61 rue Ermesinde, en sa qualité de gérant technique de la société, déclare accepter au nom de ladite société, la cession des parts intervenue.

Certificat d'état civil

Le notaire soussigné atteste et certifie -pour autant que de besoin l'exactitude des indications d'état civil des parties comparantes d'après leurs cartes d'identité, le tout conformément à la loi du 26 juin 1953.

Paiement

La présente cession de parts se fait moyennant paiement d'un prix de cession de quarante-deux mille (42.000.-€) euros, lequel prix de cession la partie cédante reconnaît avoir reçu en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, et en dehors de sa responsabilité.

La partie cédante donne par les présentes quittance et décharge quant au paiement du prix dont question.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et résidence, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signés: R. BORNONG, A. RIES, P. CARRARO, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mai 2012. Relation: EAC/2012/6870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066056/69.

(120093896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Capital Value, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.336.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreizigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Capital Value", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 148336, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2030 vom 16. Oktober 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Alexia UHL, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling.

Der Vorsitzende beruft Fräulein Monique GOERES, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, zur Schriftführerin und die Versammlung bestellt Herrn Johannes MAGAR, Bankfachwirt, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, als Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtiger Urkunde liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, dieser Urkunde beigebogen, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1) Volle Einzahlung des Gesellschaftskapitals;
- 2) Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Aktien von jeweils dreihundertundzehn Euro (310,- EUR), welche Aktien zum Zeitpunkt der Gründung in Höhe von achttausend (8.000,- EUR) eingezahlt wurden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt nunmehr das ursprüngliche Gesellschaftskapital von 31.000,- EUR vollumfänglich einzuzahlen.

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Summe von dreiundzwanzigtausend Euros (23.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt, so dass das Ursprungskapital nun voll eingezahlt zu betrachten ist.

Dritter Beschluss

Um die Statuten an die hiervor genommenen Beschlüsse anzupassen, beschließt die Versammlung den ersten Absatz von Artikel 3 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3. (erster Absatz).** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertundzehn Euro (310,- EUR)."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: A. UHL, M. GOERES, J. MAGAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24916. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066069/62.

(120094776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Eagle 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.057.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012066140/11.

(120094650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Global Climate Partnership Fund SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.193.

—
Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV-SIF en date du 3 mai 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Madame Monika BECK

- Monsieur Stephan OPITZ

comme administrateurs de la SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

2. de nommer Madame Claudia ARCE, né le 02.09.1967 à Schaffhausen (Suisse), domicilié professionnellement au Palmengarten 5-9, D-60325 Frankfurt, comme administrateur de la SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

3. de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066204/20.

(120094462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Oven HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.898.

—
Le siège social de:

1. Triton Fund III L.P.

2. Triton Fund III No.2 L.P.

3. Triton Fund III Executives L.P.

4. Triton Fund III G L.P.

5. Triton Fund III F&F No. 2 L.P.

6. Triton Fund III F&F L.P.

7. Triton Fund III F&F No. 3 L.P.

8. Triton Fund III F&F No. 4 L.P.

9. Triton Fund III F&F G L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Oven HoldCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066387/21.

(120094572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Eagle 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 127.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2012066141/11.

(120094623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Eagle 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 127.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2012066142/11.

(120094617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Realtune Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.869.

Par résolutions circulaires prises en date du 6 juin 2012, les gérants ont transféré le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

De plus, les adresses professionnelles des gérants suivants ont changé et se trouve à présent au:

Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le siège de l'associé Acmar Financial Luxembourg S.A., a changé et se trouve à présent au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Juin 2012.

Pour avis conforme
Polyxeni Kotoula
Gérant

Référence de publication: 2012066419/20.

(120093821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Numen Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Diadeis Benelux S.A.).**

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 49.686.

L'an deux mille douze, le trente mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Diadeis Benelux S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49686, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après "Mémorial C"), numéro 144 du 31 mars 1995,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par ledit notaire Edmond SCHROEDER:

* en date du 24 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 317 du 11 juillet 1995,

* en date du 5 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 366 du 9 juillet 1997,

* en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 660 du 17 septembre 1998, contenant notamment une refonte des statuts,

- par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 236 du 30 mars 2001,

- par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 120 du 29 janvier 2004, contenant également une refonte des statuts.

- par le notaire instrumentant en date du:

* 17 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 779 du 15 avril 2010, contenant également une refonte des statuts, et l'adoption de sa dénomination actuelle,

- 29 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 1050 du 24 avril 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Etienne PIGEON, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane JONVAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, assurera les fonctions de Secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier THONNARD, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de DIADEIS BENELUX S.A. en NUMEN EUROPE S.A., et modification corrélative de l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NUMEN EUROPE S.A.» (ci-après la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

2. Toutes autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société DIADEIS BENELUX S.A. en NUMEN EUROPE S.A., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NUMEN EUROPE S.A.» (ci-après la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Etienne PIGEON, Stéphane JONVAL, Olivier THONNARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2012. Relation GRE/2012/1937. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066131/73.

(120094321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Eagle 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012066143/11.

(120094604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Eagle 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012066144/11.

(120094596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

EME Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.005.

1. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Oliver WOLF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour EME Luxembourg Management S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066165/13.

(120094334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Eastpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.925.

L'adresse professionnel de Lars Frankfelt et Charlmaine Vella a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Eastpark S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066145/12.

(120094028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Bavaria SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.919.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 7 juin 2012

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Emmel	Holger	Administrateur
Rockel	Stefan	Administrateur
Nati	Alain	Administrateur
Hein	Erich	Administrateur
Just	Daniel	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

Deloitte S.A.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012067247/26.

(120095575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Eastpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.925.

Le siège social de:

- Triton Fund II L.P.
- Triton Fund II No.2 L.P.
- Two Triton Fund (Executives) L.P.
- Two Triton Fund F&F No.2 L.P.
- Two Triton Fund F&F L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Eastpark S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066146/17.

(120094028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Efeu HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.043.

L'adresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Efeu Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066149/11.

(120094027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Efeu HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.043.

Le siège social de:

1. Triton Fund II L.P.
2. Triton Fund II No.2 L.P.
3. Two Triton Fund (Executives) L.P.
4. Two Triton Fund F&F No. 2 L.P.

été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Efeu Holdco S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066150/16.

(120094027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Effepilux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066161/10.

(120094214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Efeu LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.922.

L'adresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Efeu Luxco S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066151/11.

(120094573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Efeu LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.922.

Le siège social de Two Triton Fund F&F L.P. a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Efeu Luxco S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066152/11.

(120094573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Lomold Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.131.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 31 mai 2012:

- Egbertus Le Roux, ayant pour adresse professionnelle le 4 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Leslie Perlman, ayant pour adresse professionnelle le 4 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Azur Limited, Town Mills, Trinity Square, GY1 3HN Saint Peter Port - Guernesey, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 30 mars 2012.

- Victoria Management Services S.A., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012066323/19.

(120094505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

ELK Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.378.

—
En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois ELK SERVICES S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2012.

A. DERGUIANI.

Référence de publication: 2012066164/10.

(120094591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Enic Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.404.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Enic Sports S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066154/11.

(120094687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Erste Luxemburger Forderungsankaufgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 136.548.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 6. Juni 2012

KPMG Luxembourg, mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 149.133), wird zum Abschlußprüfer (réviseur d'entreprise) des zum 28.02.2013 zu erstellenden Jahresabschlusses ernannt.

Luxemburg, den 7. Juni 2012.

Beglaubigte Kopie

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2012066155/14.

(120093912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Capital social: GBP 6.666.668,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.594.

Les comptes annuels au 11 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2012066158/16.

(120094781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

EME Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 163.005.

—
Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé avec effet au 1^{er} juin 2012 le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée EME Luxembourg Management S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 163005.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066166/13.

(120094675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.193.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2012066162/11.

(120094361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.524.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale
des actionnaires tenue extraordinairement en date du 6 juin 2012*

1. Monsieur David Pieter William DE BUCK a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Monsieur Eric MAGRINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Monsieur Ernesto Pedro TRAUlsen a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 6.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066259/18.

(120093874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Elementae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 102.278.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012066163/11.

(120094145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

EME Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.884.

1. M. Emanuele GRIPPO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Mrs. Nathalie VAZQUEZ a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour EME Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066167/14.

(120094327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

EME Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 155.884.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé avec effet au 1^{er} juin 2012 le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée EME Luxembourg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 155884.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066168/12.

(120094680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

EME Luxembourg S.C.A., SICAV -FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

R.C.S. Luxembourg B 163.081.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé avec effet au 1^{er} juin 2012 le siège social établi dans ses locaux de la société en commandite par actions-Fonds d'investissement spécialisé EME Luxembourg S.C.A., SICAV -FIS, R.C.S. Luxembourg B 163081.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066169/14.

(120094364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.578.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the société anonyme “AMO Holding 6 S.A.”, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.578 (hereinafter the “Company”) and incorporated pursuant to a notarial deed before Maître Joseph Golden on January 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 417 of February 19, 2008, namely:

“AM Global Holding Bis”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103.018, here represented by Mrs Bérangère POIRIER, Senior Legal Counsel, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 21 May 2012;

said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

holding the total of thousand (1,000) shares out of the thousand (1,000) shares issued, representing the entire issued share capital of the Company that amounts to one hundred million Euro (Euro 100,000,000.-).

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholders meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to suppress the designation of the par value of the shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of nineteen million nine hundred and three thousand eight hundred and sixty-six Euros and one cent (EUR 19,903,866.01) so as to raise it from its current amount of one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) up to one hundred and nineteen million nine hundred and three thousand eight hundred and sixty-six Euros and one cent (EUR 119,903,866.01), without issuing any new shares.

Subscription and Payment

The sole shareholder, pre-named, has declared to subscribe to the Company’s share capital increase.

The Company’s share capital increase is paid up by a contribution in cash so that the amount of nineteen million nine hundred and three thousand eight hundred and sixty-six Euros and one cent (EUR 19,903,866.01) is now at the disposal of the Company, that has been justified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of such capital increase, article 5 of the Company’s Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. “The subscribed share capital is set at one hundred and nineteen million nine hundred and three thousand eight hundred and sixty-six Euros and one cent (EUR 119,903,866.01) consisting of thousand (1,000) shares in registered form without par value and fully paid.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.”

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at six thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

le seul et unique actionnaire de la société anonyme «AMO Holding 6 S.A.», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 135.578, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 19 février 2008,

à savoir:

«AM Global Holding Bis», société à responsabilité limitée avec siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.018, représentée aux fins des présentes par Madame Bérandère POIRIER, Senior Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 mai 2012;

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

détenant le total de mille (1.000) actions sur les mille (1.000) actions émises représentant l'intégralité du capital social de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-).

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf millions neuf cent trois mille huit cent soixante-six euros et un cent (EUR 19.903.866,01) afin de le porter de son montant actuel de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) à un montant de cent dix-neuf millions neuf cent trois mille huit cent soixante-six euros et un cent (EUR 119.903.866,01) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et Paiement

L'actionnaire unique, prénommé, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital est entièrement libérée en numéraire, de sorte que la somme de dix-neuf millions neuf cent trois mille huit cent soixante-six euros et un cent (EUR 19.903.866,01) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social souscrit est fixé à cent dix-neuf millions neuf cent trois mille huit cent soixante-six euros et un cent (EUR 119.903.866,01); il est représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement à six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. POIRIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6815. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012066014/107.

(120093914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Enic Football Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.867.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENIC FOOTBALL MANAGEMENT S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066170/11.

(120094681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

EOP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066171/10.

(120093737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Apollo EU II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.475.

Suite au décès de Mme Dvora Tetilbaum, associée de la Société, en date du 17 mai 2008, il a été décidé, en vertu de son testament daté du 22 juin 1999 de transférer la totalité de ses parts sociales ordinaires détenues dans la Société vers ses héritiers directs de la manière suivante avec effet rétroactif au 11 septembre 2011:

- 25 parts sociales ordinaires à Mr Shay Teitelbaum, né le 21 juin 1971 à Ramat Gan, Israël et demeurant au 16 Lavi Eshkol street, Tel Aviv 69361, Israël;

- 25 parts sociales ordinaires à Mme Sagit Shiran, née le 28 avril 1968 à Ramat Gan, Israël et demeurant au 18A Hapninim st. Neve Ephraim, Monoson - Yahud 60190, Israël.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012066616/20.

(120095655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Finghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012066195/13.

(120094409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

EOP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066172/10.

(120093748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Euro Ethnic Foods Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.420.

Le bilan abrégé au 3 avril 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012066174/10.

(120094186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Distri Led Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 169.204.

STATUTS

L'an deux mille douze, le premier juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

ont comparu:

1) Monsieur Raffaele FRAMBA, gérant de société, né à Liège en Belgique le 15 juillet 1973, demeurant à B-4100 Bonnelles, rue du Moulin 4,

2) Monsieur Hamden KAROUI, employé, né à Gabes (Tunisie) le 25 septembre 1980, demeurant à B-4000 Liège, 3/21, Quai de Rome,

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "DISTRI LED Sàrl".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet, en tout endroit de l'Union Européenne et partout ailleurs dans le Monde entier, de faire pour son compte, pour le compte d'autrui ou avec la participation de tiers, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement:

- à la communication, au commerce, à la vente, la location, l'importation, l'exportation, le marketing, le négoce, à la promotion, à la publicité, l'installation, raccordements, la réparation, l'entretien, le dépannage, les conseils, de tous matériels de téléphonie, fixe et mobile, fax, radiophonie, ordinateurs, et accessoires, programmes, produits et marchandises, en gros ou en détail, matériel électronique, matériel électrique, la domotique, artisanat, mobilier en tout genre, articles de décoration et textile, informatique, hardware et software, source lumineuses, leurs supports, électroménager, boissons non alcoolisées et nourritures, pièces mécanique, le tout en gros, demi-gros et détail, à la prospection de nouveaux marchés, au mailing et aux relations publiques par téléphone, télécopie, internet et intranet, et tout système de réseau privé et/ou public, intermédiaire en vue déviation de téléphonie fixe et /ou autre, vente de téléphones, téléphones mobiles et

de contrats d'abonnements, de raccordements etc... , souscription et règlement de communications auprès de toutes firmes, dans tous Pays, y compris celles relevant d'Internet et autres, la conception, la réalisation, la location et la vente de produits internet et intranet, multimédia, imagerie de synthèse, commerce électronique, technologies orientées objet, bases de données, télécommunications et réseaux informatiques, solutions bureautiques, informatique de gestion, logiciels de comptabilité et de fiscalité.

Toutes activités de consultance, de formation, de maintenance, de promotion, de prépresse, d'édition et de publication en rapport ou connexes avec ces domaines, le conseil en entreprises, les activités d'agent et intermédiaire commercial.

La publicité en général, intermédiaire en publicité, la diffusion d'objets publicitaires et promotionnels, de cadeaux d'affaires, production de médias (clips vidéo, cassettes et films vidéo et autres, pancartes publicitaires, brochures, campagnes publicitaires, photos, éclairages et sons, diffusions par tous moyens y compris par télécommunications), tous reportages privés et/ou publics, de presse, culturels et industriels, organisation de conférences etc..., y compris par télécommunications.

- à l'exploitation de tous brevets, licences, secrets de fabrication ou modèles précédent

- la gestion, pour son compte propre, de tous ses biens ou droits immobiliers, et notamment la location, le leasing, la promotion, l'aménagement, l'exploitation, la transformation, la viabilisation, le lotissement et/ou la valorisation de tous ses biens ou droits immobiliers.

Ainsi que, pour son compte:

- l'accomplissement de toutes opérations immobilières quelconques, notamment l'acquisition, l'aliénation, la réalisation, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, la construction, l'aménagement, l'appropriation, la transformation, la réparation, le courtage, la gestion, la location à loyer, à ferme ou commerciale, la sous location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ruraux, urbains, agricoles, forestiers, étangs, cours d'eau, territoires de chasse, parcours de pêche, ainsi que la négociation, l'achat et la vente de tous droits immobiliers.

La société peut accomplir, au Luxembourg, ou à l'étranger, toutes opérations quelconques, commerciales et civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, agricoles, forestières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, qui peuvent en favoriser la réalisation ou tout en partie.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, qu'il s'agisse d'apports, de fusion, d'acquisition, ou autrement, à toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, similaire, complémentaire ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou à élargir sa clientèle.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2012.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par les parties comparantes prénommées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En raison de ces apports, les cent (100) parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, sont attribuées aux comparants, de la façon suivante:

Monsieur Raffaele FRAMBA, prénommé	50 parts
Monsieur Hamden KAROUI, prénommé	50 parts
Total:	100 parts

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses co-associés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais.

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800,00 €).

Assemblée générale extra-ordinaire.

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
2. Sont nommés gérants de la société Monsieur Raffaele FRAMBA, et Monsieur Hamden KAROUI, prénommés.
3. Les gérants sont habilités à engager en toutes circonstances la société par leur signature conjointe.
4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Raffaele FRAMBA, Hamden KAROUI, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 6 juin 2012. Relation: DIE/2012/6652. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066132/118.

(120094387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Quatre Chênaux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.180.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} juin 2012, il a été résolu ce qui suit:

- D'approuver la démission de Melle Åsa Åhlund comme administrateur au conseil d'administration de la société;
- D'élire Melle Elin Sjöling, demeurant professionnellement au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration de la société.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 1st, 2012, it has been resolved the following:

- To relieve Ms Åsa Åhlund as a director of the board for the company;
- To elect Ms Elin Sjöling, residing professionally at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as a new director of the board for the company.

Référence de publication: 2012067067/16.

(120095280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.
